

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le 5/4/2019 SLO

ID : 059-245900758-20190328-2019_03_28_54-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

Avaient procuration : M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet
Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye
Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez
Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

Etaient absentes : Mme Sophie Caron
Mme Nathalie Debaisieux

Etaient excusés : Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Didelot

Développement économique : ZA des Petits Pacaux, rachat de la parcelle n°20b à la société Iskander Marine

Le Vice-Président expose au Conseil :

Par délibération en date du 19 février 2015, le conseil communautaire a délibéré la vente de la parcelle 20 b à la société Iskander Marine représenté par Monsieur Yhonny VILLAFANE.

Afin de pouvoir répondre favorablement aux besoins de l'entreprise, la CCFL avait divisé le lot 20 en 2 parties pour des surfaces respectives de 2 963 m².

Conformément aux dispositions de l'acte de vente signé en date du 11 mai 2016, l'entreprise disposait d'un délai de 18 mois pour déposer un permis de construire et de 3 ans pour exercer son activité sur le site.

En 2017, l'entreprise a obtenu un permis de construire qui a fait l'objet d'une annulation en juillet 2018 à la demande de cette dernière.

Un deuxième permis de construire a été déposé en juin 2018, celui-ci a fait l'objet d'un rejet tacite car l'entreprise n'a pas apporté les pièces complémentaires.

Un troisième permis de construire a été déposé par l'entreprise en date du 21 novembre 2018. Celui-ci fait l'objet d'une proposition de refus car le futur bâtiment ne s'intègre pas dans l'environnement de la ZA.

Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-245900758-20190328-2019_03_28_54-DE

L'entreprise Iskander Marine ne respectant pas les dispositions de l'acte de vente, il est proposé que la CCFL rachète la parcelle 20b.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil de:

- RACHETER à la société Iskander Marine le lot n°20b sur la ZA des Petits Pacaux, d'une surface de 2 963 m² à son prix d'acquisition, soit 5€ HT/m²
- PRECISER que les frais de notaire et autres frais liés à ce rachat seront à la charge de l'entreprise Iskander Marine
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

